MASSES ET DIMENSIONS (à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

Le constructeur, soussigné..... Mercedes Benz - 67129 MolsheimTél.: 03.88.47.88.00 déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) :

La carrosserie suivante : Benne arrière transporteur

et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation :
- le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61, R.62, R.82. à R.94, R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son
- le porte-à-faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. (X= 1,5700001 m), satisfait aux limites minimale (0,99 m) et maximale (2,24 m) fixées par le constructeur :- dans sa notice descriptive (1)
 - dans l'accord joint de son service technique (1)
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm. - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales
- la largeur du véhicule (2,10 m) n'excède pas celle fixée par le constructeur (2,19 m).
- le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP,
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2) :

Genre	(3):	CTTE
Ocine	(3).	C

Carrosserie (4): BENNE

Marque: Mercedes-Benz

Type: 906BA50 4x2/37 sans A50

N° d'identification: WDB9061531N611600

Nombre de places assises (conducteur compris): 3

Empattement : F = 3,67 m F'(5) =3,67 m

DIMENSION DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :

Longueur L = 6,30 m Largeur / = 2,10 m Surface L x /= 13,23 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile du chargement : T = 3,46 m Porte-à-faux AR du véhicule : X = 1,5700001 Longueur des ferrures et charnières : c = 0,25 m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la

résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière : Y = 0,25 m

Porte-à-faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{A} - Y = \frac{T}{A}$ m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F'-Y =

3,41 m Poids total autorisé en charge : PTAC =

3500 kg

- Poids à vide (avec carrosserie) (6) =

2720 kg

PV = PC + M + Ca =

2720 kg

poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : PC: réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot semi-remorque):

PV.AV =

1350

kg - Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6)

PV.AR =

1370

kg

kg

kg

- Poids du conducteur et des passagers :

p = 75 kg x (conducteur + passagers) =

211

- Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (7) :

(cas de cabine avancée) (1) p.AV = p =

0

(cas de cabine normale) (1) p. AV = $\frac{2p}{}$ =

141 kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (7) : (cas de cabine avancée) (1) p.AR = p = 0 kg

(cas de cabine normale) (1) p. AR = $\frac{r}{}$ =

70

kg

- Chargement : Ch = PTAC - PV - p =

569

kg

(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.

(4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

(6) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(7) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou capación comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou capación comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou capación comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou capación comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou capación comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou capación comporte plus d'un essieux avant.

⁽¹⁾ Barrer la mention inutile.

⁽²⁾ Voir notice descriptive.

⁽⁵⁾ F = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.